

Certificat d'Aptitude Professionnelle Jardinier Paysagiste

Public :

Apprenant souhaitant développer ses compétences dans l'entretien des espaces verts et ou jardins, en exécutant des travaux d'aménagement (drainage), d'arrosage, décoration, plantation des végétaux d'ornement.

Objectifs visés :

Etre capable de :

- organiser son travail,
- réaliser des travaux d'aménagement,
- réaliser des travaux d'entretien,
- communiquer en situation professionnelle,
- entretenir le matériel et les équipements.

Conditions d'admission, pré requis :

- Avoir terminé le cycle du collège.
- Entre 15 ans et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

Modalités d'accès :

Entretien - Test de positionnement.

Délais d'accès :

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

Durée de l'action et modalités d'alternance:

2 ans.

800 heures de formation en centre.

Modalités et moyens pédagogiques :

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé :

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque apprenti par le formateur référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Des locaux adaptés :

- plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique,
- Centre de Documentation et d'Information,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

Contenu de la formation :

MODULES GÉNÉRAUX :

- français,
- histoire-géographie,
- anglais,
- éducation socioculturelle,
- mathématiques,
- informatique,
- sciences économiques, sociales et de gestion,
- éducation physique et sportive,
- physique-chimie.

MODULES PROFESSIONNELS :

- sciences et techniques des agroéquipements,
- sciences et techniques des aménagements paysagers (Mise en place, entretien d'aménagements paysagers minérales et végétales),
- module d'initiative professionnelle,
- retour sur expérience,
- pluridisciplinarité.

Dispositif d'évaluation de l'action :

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires en CCF dont une épreuve organisée en épreuve ponctuelle terminale.

Validation du diplôme :

Le diplôme est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Tarifs / Financements :

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

Rémunération :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC selon son âge.
Nous consulter.

Débouchés :

Jardinier(ère) paysagiste. Agent(e) d'entretien des parcs et jardins.

Poursuite de formation possible :

Bac pro Aménagement paysagers, BP Aménagements paysagers, différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

Contact :

Pierre BOUQUET, coordinateur de la formation : pierre.bouquet@educagri.fr

Secrétariat : audrey.descelles@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 17

Renseignements pratiques :

- Restauration.
- Possibilité d'hébergement en internat.
- Lignes de bus, gare SNCF.

Taux de réussite aux examens de la session précédente :

100% de réussite pour la session 2023

Taux d'insertion de la session précédente :

75%

Taux de satisfaction de la session précédente :

98.3%